



COMMUNE DE FOUGERES SUR BIEVRE

REUNION DU 27 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Éric MARTELLIÈRE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2017

Membres afférents au CM : 15 Membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Présents : MM. et Mmes Éric MARTELLIÈRE, Michel CHASSET, Patrick LEPAIN, Béatrice HUC, Jean-Claude SOMMIER, Pierre de BIZEMONT, Jean-Paul COELLIER, Marie-Claude CORBIN, Jean-Pierre CROISSET, Françoise GUÉRU-DUMEZ, Élisabeth FERMAUT, Christian LABY, Samuel MARSEAULT (arrivé 18h54), Arnaud QUENIOUX.

Excusés : Nicolas OURY

Présente Mme Geneviève REPINCAÏ, Conseillère Départementale

Conformément à l'article L.1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elisabeth FERMAUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné secrétaire, fonction qu'il a accepté.

ORDRE DU JOUR

- Achats matériels
- Achat tondeuse
- Sidelc : borne électrique
- Pizzeria
- Affaires diverses

Le Maire remercie Mme Geneviève REPINCAÏ pour sa présence

DELIBERATION N° 21/2017

ACHATS MATERIELS

Le Maire informe le Conseil de l'achat de petits matériels pour la mairie (appareil photo et vidéoprojecteur) ainsi que des filets pour le terrain d'entraînement de foot (car suite à la réalisation du fossé, il est difficile pour les jeunes d'aller récupérer les ballons).

Il rappelle qu'une somme de 5 000 € a été votée lors du budget 2017, en dépense d'investissement.

Michel Chasset présente :

- le devis de l'entreprise Pulsat à Contres ~~avec~~ pour l'achat d'un vidéoprojecteur, sacoche écran et appareil photo pour un montant total de 1 104 € H.T.
- le devis de SARL Websilor à Thionville pour le filet d'un montant de 1 011 € H.T.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 22/2017

ACHAT TONDEUSE

Le Maire informe le Conseil de la vétusté de la tondeuse (19 ans de service) de la commune, utilisée par l'employé communal.

A ce jour, cette tondeuse ne fonctionne plus et des frais importants sont à prévoir.

Il rappelle que lors du vote du budget une somme de 30 000 € en achat de matériel en dépenses d'investissement a été votée.

Pour effectuer ce travail d'entretien des espaces verts de la commune, la commune souhaite acquérir une nouvelle tondeuse avec une remorque, ce qui facilitera l'utilisation de la tondeuse et évitera de perdre du temps durant les trajets pour vider le bac à herbe. Patrick Lepain et Arnaud Quenioux ont demandé des devis à plusieurs entreprises.

Le type de tondeuse utilisée jusqu'ici convient parfaitement à l'employé communal, après discussion, c'est un modèle équivalent à cette tondeuse qui a été choisie.

L'entreprise retenue est Green 41 à Vineuil pour un montant de 22 133,33 € H.T. pour la tondeuse et 1981.67 € H.T pour la remorque soit un coût total de 24 114 € H.T.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 23/2017

SIDELC : BORNE ELECTRIQUE

Le SIDELC a contacté le Maire pour savoir si la commune accepterait de faire installer une borne électrique pour recharger les véhicules électriques.

Après discussion et rendez-vous sur place la borne serait installée aux abords de l'ancien cimetière sur une place de parking.

A savoir que le SIDELC prend en charge l'installation de cette borne ainsi que le terrassement et le branchement. L'entretien annuel de 642 € est à la charge de la commune.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 24/2017

PIZZERIA

Suite à la vente du fonds de commerce de la pizzeria à Mme Chollet au 15 juin 2017 son notaire souhaite qu'une délibération soit prise au sujet du bail de la pizzeria précisant que la commune s'engage à consentir à Mme Chollet un nouveau bail, à signer le jour de la vente du fonds de commerce de la pizzeria, sis 2 rue Henri Goyer

Concernant le futur bail, celui-ci reprendra les termes actuels en vigueur (délais, loyers mensuels...). La commune ne sollicite pas de dépôt de garantie.

Le Maire informe également que Me Chollet sera reçu en mairie le 4 mai prochain.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DIVERS

AFFAIRES DIVERSES

PADD

Le Maire informe du dossier PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) dans le cadre du PLUI. Ce dossier reprend les grands principes du territoire pour créer le futur PLUI, il tient également compte de l'avis des élus des communes. L'objectif est de mettre en avant les atouts du territoire. Il informe également que le projet prévoit 90 implantations en 10 ans soit 9 permis de construire par an.

Il paraît important de tenir compte de l'évolution du monde agricole, qui n'est plus celui d'il y a 40 ans. La proximité d'une maison d'habitation peut gêner le travail des agriculteurs (traitements).

Le conseil après avoir débattu donne un avis favorable pour continuer à étudier le zonage. Ce projet est en cours d'élaboration.

SUPPRESSION AMANGEMENT RUE AMABLE QUENIOUX

Le Maire informe du bruit occasionné par la bande rugueuse (pour les non-voyants) sur le plateau rue Amable Quenioux. C'est le seul endroit dans la commune où existe ce dispositif, de plus, il crée une nuisance pour les administrés surtout la nuit.

Le Conseil après avoir débattu donne un avis favorable pour enlever cette bande sur le plateau de la rue Amable Quenioux. L'employé communal se chargera de la retirer.

COMMUNE NOUVELLE

Le Maire informe du courrier de la mairie de Ouchamps qui l'invite au Conseil Municipal de sa commune avec Karine Michot (mairie de Feings) le 22 mai 2017 à 19h00 à la mairie de Ouchamps pour parler de l'insertion de la commune dans le projet de commune nouvelle. Il informe que des adjoints peuvent également l'accompagner.

COURRIER Mme ROYALE

Le Maire informe du courrier de Madame Royale qui a pour sujet une subvention complémentaire pour la Communauté Communes Val de Cher Controis de 300 000€ sur l'éclairage public.

ETUDE CENTRE BOURG

Le maire informe que M. Patrick Lepain a demandé une étude sur le centre bourg pour l'éclairage (consommations électriques des ampoules).

Il informe également d'un projet de voirie sur plusieurs années pour la réfection des trottoirs du centre bourg.

TOUR DE TABLE

Le syndicat de la Bièvre : Pour le remplacement du forage, la procédure est en cours avant étude.

La boule Fougéroise : suite à une manifestation de la Boule Fougéroise au terrain de pétanque le 22 avril 2017 les voitures étaient garées sur les trottoirs, au niveau du plateau, rue Amable Quenioux. Afin de l'éviter, il faudrait prévoir un aménagement en harmonie avec l'environnement. La commission voirie et aménagement paysager va se réunir à ce sujet. Il a été aussi évoqué de tracer une ligne au milieu du plateau (entreprise RADLE TP) pour guider la trajectoire des véhicules.

Vente de la maison Cts Gueritte à la Gardette. Cette personne veut créer une entreprise de ferronnier. Le Maire informe que cette parcelle se trouve en zone Ah. Dans ce secteur Ah, ne sont admises que les activités agricoles. La CCV2C a été contactée et confirme bien cette règle. Le Maire va transmettre un courrier en LRAR à la personne qui achète la maison avec les conditions et la réglementation du PLU.

SIVOS : une nouvelle coordinatrice pour les TAP a intégré le SIVOS. Une fois par mois, la ludomobile (de l'accueil jeunes) se rend dans les écoles d'Ouchamps et Feings pour animer des activités avec les enfants.

Eglise : demande de pose de verrou sur la porte à côté de la grande porte d'entrée (plus pratique). Une réunion de la commission église aura bientôt lieu pour poursuivre le projet de portait de l'Abbé Leduc et la rénovation de la plaque sur place « Abbé Leduc ».

Lagunage : une demande d'étude est en cours pour le curage du lagunage. M.Patrick Lepain a vu M. Capon qui informe que le curage serait nécessaire sur le côté le plus grand de la lagune. Un sondage de la lagune va être fait cette année, le curage aura lieu en 2018.

Climatisation mairie : des demandes de devis sont en cours pour la mise en place d'une climatisation dans la mairie (accueil + bureau secrétaire). Le Maire explique la nécessité de cette climatisation entre deux saisons car le chauffage au sol n'est pas adapté. Sur 3 demandes de devis nous avons deux réponses : Synergie 11 299€ et Sobral 9 036€. Le troisième devis est en attente. Point à mettre au prochain conseil municipal.

Mme Repinçay informe :

que l'Etat subventionne le RSA pour 5 000 personnes. Aujourd'hui, il y a 10 000 demandeurs mais le montant de la subvention n'a pas changé. Des dispositions ont été prises par le conseil départemental : des clauses d'insertion sont signées avec les entreprises qui sont tenues d'embaucher des bénéficiaires du RSA. Suite à la rénovation des bâtiments du collège de Contres, 20 personnes au RSA y ont participé, 9 ont été embauchées.

Le Conseil Départemental a mis en place JOB 41. C'est un site qui permet de mettre en relation les personnes au RSA et les employeurs.

Toutes les personnes bénéficiaires du RSA ont reçu un numéro qui leur permet de s'inscrire sur une plateforme et de voir les emplois disponibles sur un rayon de 20 à 30 km maximum.

Sur 10 000 personnes au RSA, 2000 sont inscrites et 10 ont trouvés un emploi, 200 sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.